

L'Ordre des ingénieurs du Québec élargit l'accès aux diplômés français en génie et réduit les délais de reconnaissance pour les diplômés étrangers

Montréal, le 22 octobre 2020 – L'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France et Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF) ont signé aujourd'hui une entente qui actualise l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) des ingénieurs conclu en 2008, ce qui élargit l'accès des diplômés français en génie à la profession d'ingénieur au Québec.

L'actualisation de l'ARM permettra d'augmenter considérablement le nombre de programmes français agréés par l'OIQ, qui passeront de 400 à plus de 560. De plus, le parcours des candidats vers l'obtention du titre d'ingénieur sera plus rapide.

« Ces améliorations démontrent le leadership de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour faciliter l'accès à la profession aux professionnels formés à l'étranger. Par des actions concrètes, l'Ordre contribue ainsi à attirer et retenir des talents internationaux au Québec », a déclaré la présidente de l'Ordre, Kathy Baig, ing., MBA, ASC.

ARM : un parcours plus rapide

L'entente modifie les [conditions actuelles d'obtention d'un permis pour les candidats français](#) en les alignant davantage sur le [programme d'accès à la profession](#) d'ingénieur qui est suivi par l'ensemble des diplômés du Québec et des professionnels formés à l'étranger venant d'autres pays. Ce programme est basé sur une approche par compétences, tant techniques que professionnelles.

Ainsi, le nouveau parcours sera composé d'un volet théorique (formation en ligne, suivie de l'examen professionnel) et d'un volet pratique, axé sur 6 compétences à atteindre en 24 mois ou plus d'expérience pratique en génie, dont certaines compétences concernent précisément la pratique du génie au Canada. En ce moment, les diplômés français doivent réussir un examen professionnel et démontrer trois années d'expérience pertinente en génie, sans pouvoir faire valoir leurs études supérieures, et doivent travailler 12 mois au Canada sous la direction et la surveillance immédiates d'un ingénieur.

Les changements annoncés aujourd'hui entreront pleinement en vigueur en 2021, après la mise à jour du [règlement](#) qui donne effet à cette entente.

Candidats venant d'autres pays : des progrès tangibles

L'Ordre souligne par ailleurs les progrès considérables réalisés au cours des dernières années pour faciliter l'accès à la profession d'ingénieur aux candidats venant d'autres pays, soient les [candidats venant de pays sans entente](#) ou de pays couverts par [l'Accord de Washington \(19 pays\)](#).

L'approche personnalisée appliquée depuis le 31 mai 2018 dans l'évaluation des demandes d'équivalence de diplôme et de formation de ces candidats a en effet entraîné une diminution moyenne de 66 % du délai pour obtenir une équivalence totale, passant de 18 à 6 mois en moyenne.

Ce résultat très positif découle notamment de l'approche par compétence mise en place afin d'évaluer non seulement le parcours scolaire, mais aussi le parcours professionnel du candidat. L'analyse approfondie permet de déceler de manière rigoureuse les lacunes réelles du candidat qui souhaite exercer le génie au Québec, et de prescrire des activités de formation directement reliées à ces lacunes.

« L'Ordre est fier d'être un leader en matière d'intégration des professionnels formés à l'étranger au sein du système professionnel québécois, mais il faut se rappeler que l'obtention du permis d'ingénieur n'est qu'une première étape pour de nombreux immigrants, et que l'accès au marché du travail demeure un enjeu qui interpelle l'ensemble de la société », conclut la présidente de l'Ordre.

Consultez [le site de l'Ordre](#) pour connaître l'ensemble des parcours menant au permis d'ingénieur du Québec.

Statistiques

- Actuellement, 13 % des membres et futurs membres de l'Ordre ont été formés à l'extérieur du Québec, soit plus de 8 850 professionnels.
- L'Ordre accueille actuellement environ 175 candidats par année en vertu de l'ARM. Avec la bonification du nombre de programmes français agréés, ce nombre est appelé à augmenter. Depuis l'entrée en vigueur de l'ARM en 2008, l'Ordre a accueilli 1 362 diplômés français en vertu de cette entente.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

L'Ordre des ingénieurs du Québec a 100 ans en 2020. Il regroupe quelque 65 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. Il a pour mission d'encadrer la pratique de l'ingénieur et de soutenir le développement de la profession afin d'assurer la protection du public. Pour plus d'information, consultez le site oiq.qc.ca.

– 30 –

Source : Patrick Leblanc
Conseiller sénior en affaires publiques
Ordre des ingénieurs du Québec
Tél. : 514 441-3697 (cell.)

Pour connaître rapidement les nouvelles concernant l'Ordre, joignez-vous à ses communautés virtuelles :

- Facebook : facebook.com/oiq.qc.ca
- Twitter : twitter.com/OIQ
- LinkedIn : linkedin.com/company/ordreingenieursqc/
- YouTube : youtube.com/user/ordredesingenieurs
- Instagram : instagram.com/ordreingenieursqc/